

RCS : RODEZ
Code greffe : 1203

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de RODEZ atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1995 B 00218
Numéro SIREN : 403 078 124
Nom ou dénomination : A 4 H

Ce dépôt a été enregistré le 19/10/2023 sous le numéro de dépôt 4168

A4H
Société par actions simplifiée
au capital de 485 120 euros
Siège social : Résidence Les Jacobins
Rue Camille Douls, 12000 RODEZ
403 078 124 RCS

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE
DU 2 AOUT 2023

L'an Deux-mille vingt-trois,
Le 2 août
A 9heures 30,

Les associés de la société A4H se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au siège social sur convocation faite par le Président.

Il a été établi une feuille de présence signée par les associés présents.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Christian ALBOUY, en sa qualité de Président de la Société.

Françoise ALBOUY est désigné comme secrétaire.

La société STRENA GROUP, Commissaire aux Comptes titulaire de la Société, régulièrement convoquée, est absente.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 30 320 actions sur les 30 320 actions ayant le droit de vote.

Le Président de l'Assemblée constate que l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- une copie de la lettre de convocation du Commissaire aux Comptes,
- la feuille de présence et la liste des associés,
- un exemplaire des statuts de la Société,
- le rapport du Président,
- le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Désignation de M. Christian ALBOUY en qualité de représentant permanent de la Société A4H au sein de la SAS ALBOUY ASSOCIES CONSULT
- Nomination de Christophe ALBOUY en qualité de Directeur Général
- Nomination de Stéphane ALBOUY en qualité de Directeur Général,
- Questions diverses,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RÉOLUTION

En vue de la nomination de la Société A4H en qualité de Présidente de la SAS ALBOUY ASSOCIES CONSULT, l'Assemblée Générale décide de désigner M. Christian ALBOUY en qualité de représentant permanent.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, sur la proposition du Président, nomme en qualité de nouveau Directeur Général, pour la durée des fonctions du Président restant à courir soit pour une durée illimitée :

Christophe ALBOUY demeurant Perignagols 12330 SALLES LA SOURCE

Conformément aux dispositions des statuts, chaque directeur général exerce concurremment avec le président, les mêmes pouvoirs que celui-ci.

Conformément aux dispositions des statuts, Christophe ALBOUY aura comme le Président le droit de représenter la Société à l'égard des tiers.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

TROISIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, sur la proposition du Président, nomme en qualité de nouveau Directeur Général, pour la durée des fonctions du Président restant à courir soit pour une durée illimitée :

Stéphane ALBOUY demeurant 120 Chemin du Tronquet 12850 ONET LE CHATEAU

Conformément aux dispositions des statuts, chaque directeur général exerce concurremment avec le président, les mêmes pouvoirs que celui-ci.

Conformément aux dispositions des statuts, Stéphane ALBOUY aura comme le Président le droit de représenter la Société à l'égard des tiers.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Le Président
Christian ALBOUY

A stylized, handwritten signature in black ink, consisting of a series of loops and a long horizontal stroke.

Le secrétaire
Françoise ALBOUY

A handwritten signature in black ink, featuring a large, stylized 'F' and 'A' followed by a long, sweeping horizontal stroke.

